

# Commune de SAINT SANTIN

## CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2019

Le 18 octobre 2019 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 3 octobre 2019, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Maurice ARMAND, Maurice AURIERES, Jean Marie AURIERES, Hervé CARRIERE, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Michel FRAUX, Colette GRYSOLE, Sébastien IMBERT, Stéphanie LESCURE, Noëlle MOLINIER-PORTE, Claudette PRONZAC, Dominique ROUALDES.

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Claudette PRONZAC

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 26 juillet 2019.

### Projet Cœur de Village à Saint Julien de Piganiol : validation 1<sup>ère</sup> tranche

L'enfouissement des réseaux du centre bourg de Saint Julien de Piganiol est programmé pour le mois de mars 2020 et devraient durer 4 à 5 mois. Le choix des lampadaires de l'éclairage public a été validé. Et un radar de comptage va être installé le long de la RD963 dans le bourg.

Les demandes de subvention seront envoyées en début d'année.

Le projet fourni par le cabinet Gétude a été étudié et certains postes coûteux et peu utiles ont été enlevé. La première tranche concernera les alentours de l'église, le monument aux morts, les rues adjacentes et la route départementale.

### PLUiH : Enquête publique.

L'enquête publique qui doit être lancée pour l'approbation du nouveau PLUiH est repoussé à début janvier 2020.

### Lotissement Saint Julien de Piganiol : informations

Suite aux dernières pluies il a été nécessaire de reprendre les accotements qui avaient ravinés. Les lots ont été bornés par le cabinet de géomètre et peuvent être mis en vente. Un lot est réservé sur les 11 disponibles.

### Appartements du Presbytère : informations

Les appartements refaits à neuf sont loués depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Les agents municipaux sont intervenus pour les finitions et notamment l'aménagement des caves. Il reste le ravalement de façade à faire par l'entreprise retenue qui a pris beaucoup de retard. Elle devrait intervenir début novembre.

Dés qu'elle aura fini son intervention les demandes de versement des subventions pourront être envoyées. La communauté de communes a demandé une réactualisation du plan de financement suite aux accords des différents financeurs qui sont moins importants que prévu.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Financeurs	Documents reçus		Montant programmé	Montant attribué	Part subvention
	<i>oui</i>	<i>non</i>			
DETR (préfecture)	X		37 500,00 €	34 886,63 €	28,00%
CD 12	X		37 500,00 €	15 888,00 €	12,71%
	X			7 000,00 €	5,60%
Decazeville Communauté			20 000,00 €	20 000,00 €	16,00%
Fonds propres Communes			30 000,00 €	47 225,37 €	37,69%
<b>TOTAL</b>			<b>125 000,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

## **Voirie 2019**

La voirie qui dessert les 4 pavillons et la maison commune de Raully ont été goudronnés. La voirie communale a ainsi été augmentée de 158 mètres linéaires.

L'ensemble des travaux de voirie 2019 sont achevés. Une demande de subvention DETR avait été déposée en préfecture. Faute de crédit suffisant en 2019, elle sera attribuée en 2020 pour les deux années de travaux 2019 et 2020.

## **Ecole Saint Julien de Piganiol : équipement numérique**

L'école de Saint Julien de Piganiol s'est inscrite dans le projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » pour lequel la commune a signé une convention de partenariat pour l'acquisition de 8 ordinateurs portables pour les élèves de l'école. Ce projet est subventionné à 50% par l'Education Nationale. Le directeur de l'école, Monsieur TARAYRE a transmis des devis en mairie afin de choisir le prestataire informatique. Les devis sont les suivants pour l'acquisition des 8 ordinateurs :

- Société ABOR : 3 738,00 € HT soit 4 485,60 € TTC
- EURL Microtec Informatique : 4 160,00 € HT soit 4 992,00 € TTC
- SMICA : 4 735,20 € HT soit 5 682,24 € TTC.

Le conseil municipal décide de valider le devis de la société ABOR.

Le directeur de l'école avait également demandé l'acquisition d'un photocopieur couleur. A l'heure actuelle les copies couleurs sont faites en mairie et transmises à Monsieur TARAYRE. Il est décidé de continuer comme ça, l'achat d'un photocopieur n'est pas retenu.

Il est fait un point sur les effectifs du regroupement scolaire. A Port d'Agrès 16 élèves sont scolarisés et 16 également à Saint Julien de Piganiol.

Madame le Maire informe le conseil que la commune de Saint Pathem a modifié le montant des subventions attribuées aux écoles. Après discussion il est décidé d'en faire autant, afin d'harmoniser les subventions municipales. Le montant des subventions est décidé comme suit :

- Classes découvertes :
  - Pour 5 jours : 125€/élève de la commune de Saint Santin
  - Pour 3 jours : 75€/élève de la commune de Saint Santin
  - Pour 1 jour : 10€/élève de la commune de Saint Santin
- Piscine 2019/2020 :
  - 543 € (soit 50% de 6 séances x 31€ + 50% de 900 € de transport)

## **Repas des Aînés**

Il aura lieu le Samedi 7 décembre 2019 à la salle des fêtes de Saint Julien de Piganiol.

## **Marché de Noël**

Il aura lieu le Dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019 à la salle des fêtes de Saint Julien de Piganiol. Une réunion de préparation est organisée le lundi 21 octobre à 20h30.

## **Recensement de la population 2020**

Il aura lieu sur la commune du 15 janvier au 16 février 2020. L'agent recenseur est Madame Elodie MACALUSO. Une information sera faite en amont auprès des administrés.

## **Vélo route/Voie verte**

La communauté de communes a lancé un projet de vélo-route voie verte sur son territoire et dans ce cadre elle aménagera le chemin agricole situé au Vialenq, le long du Lot. Le coût de ces aménagements sera pris en charge en totalité par la communauté de communes.

## **Communauté de Communes : Informations**

Madame le Maire informe les conseillers que le Président de la Communauté de Communes a mis fin aux fonctions de son Directeur Général des Services. La direction sera assurée par le Président en attendant de recruter un nouveau directeur.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Distribution des sacs poubelle : la distribution des sacs poubelles aux administrés aura lieu le vendredi 17 janvier 2020 de 14h à 17h et le samedi 18 janvier 2020 de 9h à 12h.

Concours départemental de fleurissement 2019 : cette année la commune s'est inscrite au concours départemental de fleurissement. Malgré les fortes chaleurs qui ont fait souffrir les plantations la commune de Saint Santin a obtenu le Prix d'encouragement dans la 3<sup>ème</sup> catégorie.

Entretien véhicules : le pont du camion doit être réparé. Une dépense supplémentaire de 2 000 € devra être prévue.

Location salles des fêtes à Sud Cantal Foot : le président de l'association a demandé à la commune de bénéficier du tarif de location des salles des fêtes comme une association de la commune à la place de la subvention annuelle qui était attribuée. Cette demande est acceptée.

Servitude Enedis : il est rappelé au conseil municipal que suite aux travaux de ligne électrique souterraine réalisés par la société Enedis sur la parcelle cadastrées n°E321 (à côté de la mairie), il convient de créer une servitude souterraine pour le passage de cette ligne. Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude pour la pose d'une ligne électrique souterraine au profit de la société Enedis.

Echange terrains Rauly : lors de précédent conseil municipal il avait été décidé de l'échange des parcelles situées à côté du cimetière avec celles acquises à Rauly.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire de procéder à l'échange sans soulte. L'ensemble des frais de bornage et de notaire seront assumés par la Commune de Saint Santin qui confiera la rédaction des actes à Me TOVAR-DELAGNES à Luc-La-Primaube.

Décisions Modificatives :

**DM n°3 Budget Principal** : le conseil municipal est informé que les comptes correspondants au prélèvement du fonds de péréquation, à l'entretien du matériel roulant et à la voirie ne sont pas assez alimentés. Un virement de crédits est donc nécessaire. Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante.

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
D 739223 FPIC		33,00
Total chap 014		33,00
D 6574 Subventions	33,00	
Total chap 65	33,00	
D 615231 Voirie		9 500,00
D 61551 Entretien matériel roulant		3 600,00
Total Dépenses		13 100,00
R 6419		8 000,00
R 70688 Autres prestations services		1 600,00
R 752 Revenus immeubles		3 000,00
R 7588 Autres produits		500,00
Total Recettes		13 100,00

**DM n°3 Budget Lotissement** : le conseil municipal est informé que le compte correspondant au remboursement du capital de l'emprunt du Budget Lotissement n'est pas assez alimenté. Un virement de crédits est donc nécessaire. Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6611 Intérêts emprunt	800,00			
D 608-043	800,00			
R 71355-042			800,00	
R 796-043			800,00	
Total	1 600,00		1 600,00	
INVESTISSEMENT				
D 1641 Emprunt		800,00		
D 3555-040	800,00			
Total	800,00	800,00		
TOTAL GENERAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Vœux 2020 : la cérémonie des vœux à la population aura lieu le Dimanche 5 janvier 2020 à la salle des fêtes de Saint Julien de Piganiol.

Elections municipales : elles auront lieu le dimanche 15 et dimanche 22 mars 2020. De ce fait il n'y aura pas de bulletin municipal cette année.

Installation pylône téléphonie mobile Orange : une déclaration préalable de travaux a été déposée pour l'installation d'une antenne relais Orange à Mas Pourquet. Le service instructeur, Rodez Agglomération a instruit le dossier et la DP a été acceptée. L'antenne sera installée en fin d'année.

Commémoration du 11 novembre : la cérémonie aura lieu à 11h00 à Saint Santin et à 12h00 à Saint Julien de Piganiol.

Cimetières : les plans des deux cimetières ont été réalisés et seront affichés à l'entrée de chacun d'eux pour la Toussaint.

Eglise de Saint Santin : il a été signalé de l'humidité à l'intérieur de l'église. Pour pallier à ce problème qui détériore les lieux, un devis de 732 € TTC de modification d'un vitrail fixe en amovible a été transmis à la mairie par la paroisse. Il est décidé de regarder si une solution plus efficace peut être trouvée, le fait d'aérer ne suffira pas à faire partir l'humidité.

Téléthon 2019 : Suite à la demande Monsieur FRAUX la commune participera comme chaque année en offrant la farine pour la fabrication du pain vendu au profit du Téléthon.

Travaux : la chaussée à la Tessellie (embranchement Le Camp) est très abîmée et les coupes d'eau et curages des fossés sont à réaliser sur la commune.

Conseils Municipaux : les dernières séances du conseil municipal avant les élections auront lieu le vendredi 6 décembre 2019 et le vendredi 31 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h45